

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 7 Décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 26

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, BOUTON, THERY.

Ont donné pouvoir : Madame DENIS (*pouvoir à Monsieur CHERRIER*), Monsieur ANDRZEJCZAK (*pouvoir à Madame DUPONT*), Monsieur AMOURI (*pouvoir à Monsieur BIREMBAUT*), Monsieur SANCHEZ (*pouvoir à Madame DUFOUR-TONINI*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*).

Absents excusés : MM. TONNEAU, FEDDAL.

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur HOCHART.

**DELIBERATION N° 12 : MARCHÉ DE COLLECTE DES DÉCHETS POUR LA VILLE DE DENAIN.
APPROBATION DES ACTES D'ENGAGEMENTS.**

- Lot 1 : Collecte des déchets des cimetières de la Ville.
- Lot 2 : Collecte des déchets issus des nettoyages et balayages et des déchets verts non compostables et issus des dépôts sauvages.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Le marché de collecte de déchets expire le 17 mars 2024 pour les deux lots.

Le présent marché de service est un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire alloti, conclu suite à une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L.2113-10, R.2124-1, R.2124-2 1°, R.2161-3 à R.2161-5, R.2162-2, R.2162-4 1°, R.2162-13 et 14 du Code de la commande publique.

En application de l'article R.2113-1 du Code de la Commande Publique, la procédure est allotie en 2 lots distincts à savoir :

- Lot 1 : Collecte des déchets des cimetières de la ville :

- . Montant minimum annuel : 10 000 € HT
- . Montant maximum annuel : 100 000 € HT

- Lot 2 : Collecte des déchets issus des nettoyages et balayages et des déchets verts non compostable et issus des dépôts sauvages :

- . Montant minimum annuel : 10 000 € HT
- . Montant maximum annuel : 60 000 € HT

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 28 septembre 2023 au Journal Officiel de l'Union Européenne, au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics et sur le site Internet de la ville.

Au vu des offres reçues et après analyse,

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 novembre 2023. L'appel d'offres a été passé et il convient de retenir les sociétés suivantes ayant candidaté :

- **Pour le lot 1 : la Société THEYS Recyclage – Parc d'activités Bonnel – 451 rue du Galibot – 59167 LALLAING.**

- **Pour le lot 2 : la Société ASTRADec – Hainaut Recyclage- 1 rue Pierre Bériot – 59220 DENAIN.**

Le marché prendra effet à compter du 18/03/2024.

Le marché est conclu pour une durée de 1 an reconductible trois fois dans la limite de quatre ans par reconduction tacite.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

● **D'APPROUVER** les actes d'engagements présentés :

- **Pour le lot 1 : la Société THEYS Recyclage.**

- **Pour le lot 2 : la Société ASTRADec.**

● **D'AUTORISER** Madame le Maire, à signer ces actes d'engagements.

● **D'AUTORISER** Madame le Maire, à signer les contrats qui en découleront ainsi que les avenants éventuels dans la limite de 5 %.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

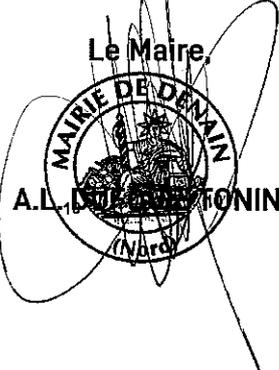
DECISION : ADOPTE PAR 30 VOIX POUR – 0 VOIX CONTRE et 0 ABSTENTION.

Il est précisé que Monsieur THERY, intéressé par la délibération, n'a pas pris part au vote.

Le Secrétaire de séance,

J. HOCHART.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

A.L. MONTONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....